

APRÈS 14 ANS DE TRAVAIL AVEC L'APPUI DES COOPÉRATIONS SUISSE ET LUXEMBOURGEOISE

CRI 2002 a remis hier au gouvernement des répertoires comportant des données sur plus de 5 000 chefs de villages et de quartiers

Le représentant de la coordination des chefs de quartiers de Bamako, les présidents des coordinations régionales des chefs de villages et de quartiers des régions de Ségou, Sikasso, Mopti et Badiangara ont remis officiellement hier jeudi 19 avril, au ministère des Collectivités territoriales, représenté par le Chef de Cabinet, Siaka Coulibaly, les répertoires des données sur les chefs de villages et de quartiers. C'était à la Maison des aînés en présence du président de CRI 2002, des représentants des Coopérations Suisse et Luxembourgeoise et du maire de la Commune IV. Cette remise boucle ainsi un processus qui a duré 14 ans, au terme desquels, CRI a élaboré ces répertoires contenant toutes les données sur plus de 5000 chefs de quartiers et de villages, qui deviennent des outils importants pour l'administration.

La mise en œuvre de la décentralisation qui se traduit par la responsabilisation des populations dans la conception et la réalisation des actions de développement ne saurait être bien conduite sans une forte implication des autorités traditionnelles. En effet, l'article 64 de la loi N°95-034 du 12 avril 2015 portant Code des collectivités stipule que "le chef de village, de fraction et de quartier participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de développement en direction de leur communauté".

Les états généraux sur la Décentralisation de 2013, dans ses recommandations, a insisté sur la nécessité de reconnaissance et de renforcement de l'implication des autorités coutumières dans le processus de décentralisation.

Cette logique sur laquelle travaille CRI 2002 depuis 14 ans

déjà a conduit à la mise en place des coordinations des chefs de quartiers et de villages des régions de Ségou, Sikasso et Mopti ainsi que de leurs cercles. Cette remise consacre donc l'effectivité de la mise en œuvre de la convention de délégation de fonds et de mise en œuvre signée entre Lux-Sev et CRI 2002 dans le cadre d'un partenariat fécond engagé depuis vingt ans entre le gouvernement du Mali et le Grand Duché du Luxembourg.

Les présidents de ces coordinations ont tous remercié CRI 2002 pour ce travail remarquable. Le président de la Coordination de Ségou, Oumar Togora, a invité l'Etat et les partenaires à le soutenir pour la prise en compte des cercles non concernés jusque-là. Celui de Sikasso d'ajouter que grâce à CRI 2002, presque tous les chefs de sa localité ont pu avoir leur acte de nomination.



Photo de famille après la remise des chefs de villages et de quartiers lors de la remise

Son homologue de Mopti indiquera que cela fait 38 ans qu'il est chef de village sans acte de nomination délivré par l'administration.

Le Coordinateur du programme Décentralisation-Bonne gouvernance de Lux-Dev, Jean Philippe Susplugas a souligné que ce travail contribue à donner plus de visibilité aux autorités traditionnelles et à conforter leur rôle dans la consolidation de la décentralisation à la base.

Il a fait un récit d'un témoignage lors de la Journée citoyenne de la Commune de Falo qui lui a permis de mesurer à quel degré les chefs de villages jouent un rôle important dans la décentralisation, "en remettant officiellement au gouvernement ces répertoires, CRI2002 contribue grandement à l'amélioration de la visibilité des instances de pouvoirs traditionnels et participe ainsi à consolider leur ancrage en qualité de partenaires de la dé-

mocratie locale", a-t-il déclaré.

Le président de CRI 2002, Abdoulaye Sall d'ajouter que maintenant c'est la phase 4 qui va commencer avec comme locomotive la reconnaissance des chefs coutumiers par la remise des décisions de nomination. Les répertoires, souligne-t-il, sont un outil de gestion administrative, politique mais aussi sociale. Le Chef de cabinet du ministère des Collectivités territoriales a rappelé l'arsenal juridique sur les villages, fractions

et quartiers et le rôle important que jouent les autorités traditionnelles, comme souligné dans le document cadre de politique nationale de décentralisation. Ainsi, la finalité recherchée est d'avoir une gouvernance territoriale qui valorise les légitimités traditionnelles, améliore la participation et le contrôle des citoyens. Il a terminé en remerciant les partenaires pour leur accompagnement constant à ce processus.

Youssef CAMARA

Indépendant no. 4464 du 20 avril 18